

## DÉCISION 382 / 2024



### RELATIF A L'ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS PREVUES SUR LES FORETS DU MONT SAINT-QUENTIN

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Forestier,

VU la délibération en date du 11 juin 2019 par laquelle le Conseil Métropolitain soumet au Régime Forestier des parcelles forestières du Mont Saint-Quentin,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président pour « *conserver et administrer les propriétés de Metz Métropole et faire tous les actes conservatoires* » et donner mandat,

VU la convention F09FC70D024 en date du 15 septembre 2016 par laquelle l'Etablissement Public de Grand Est (EPFGE) a mis à disposition de METZ METROPOLE l'ensemble des biens dont il est propriétaire sur le site du Mont Saint-Quentin,

VU l'acte notarié en date du 21 juillet 2017 par lequel METZ METROPOLE est devenue propriétaire d'un ensemble de biens sur le site du Mont-Saint-Quentin,

CONSIDERANT que la gestion des parcelles boisées est une obligation au titre du Code Forestier (articles L.211-1, L.212-1, L.212-2),

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des coupes sur les parcelles ci-après désignées aux fins de sécurisation des chemins et d'amélioration de la forêt,

CONSIDERANT l'état de prévision des coupes ci-joint portant sur les forêts Métropolitaines du Saint-Quentin, établi en date du 03 juillet 2024 par l'Office National des Forêts,

CONSIDERANT par ailleurs que l'Office National des Forêts est le plus à même de procéder aux diligences nécessaires pour l'accomplissement de ces obligations,

#### DÉCIDONS :

- D'accepter les conditions de l'état de prévision des coupes ci-annexé relatif aux forêts métropolitaines du Saint-Quentin suivant lesquelles :
  - Volume total de feuillus et résineux (coupes à façonner) : 141 m<sup>3</sup>
  - Programme de travaux d'exploitation pour une recette brute estimée à 6 252 €
  - Périmètre concerné : parcelles 4.a, 4.b, 6.a, 6.b et 6.c (voir carte des parcelles en annexe) ;
- De signer l'état de prévision de coupes précité ;
- De donner mandat à l'Office National des Forêts pour l'accomplissement des diligences relatives aux coupes prévues dans l'état de prévision, dans le respect des règles de la commande publique si nécessaire.

Fait à Metz, le 17/12/2024

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller régional du Grand Est  
Membre honoraire du Parlement

## ETAT DE PRÉVISION DES COUPES

Agence : AG DE METZ  
 UT : UT PAYS MESSIN

Interlocuteur CARLIER AURÉLIEN  
 03 87 32 43 50 - 06 16 30 73 06  
 aurelien.carlier@onf.fr

**Exercice : 2025**

**Forêt de Metz Métropole -  
 Mont Saint Quentin**

### COUPES A FACONNER

	BO		BI		Vol. total m3	Recette brute €
	FEU	RES	FEU	RES		
	m3	m3	m3	m3		
4.a, 4.b - BF	8	16	47	12	82	3 526
6.a, 6.b, 6.c - BF	14		45		59	2 726
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>92</b>	<b>12</b>	<b>141</b>	<b>6 252</b>

J'ai l'honneur de vous présenter l'état de prévision des coupes de votre forêt proposé par votre correspondant CARLIER AURÉLIEN, le 03/07/2024

Programme de travaux d'exploitation approuvé pour une recette brute estimée de 6 252 €

A \_\_\_\_\_ le  
 Madame, Monsieur




**Office National des Forêts**  
**U.T PAYS MESSIN**  
 57070 Metz Technopole  
 Tél : 03 87 39 95 10 Email : ut.pays-messin@onf.fr  
**Forêts métropolitaines du saint Quentin**  
 Carte du parcellaire et des unités de gestion  
 Carte n°2  
 (Aménagement 2022 - 2041)  
 Surface totale : 107 6474 ha Surface en sylviculture : 103 969 ha  
 Plan établi en 2022 Echelle : 1/10 000

Légende  
 Unités de gestion